

COVID-19 : suivi de grossesse & accouchement



Vos consultations de suivi de grossesse & vos échographies

Toutes les consultations de suivi de grossesse ainsi que les échographies obstétricales sont maintenues.

- > Le port du masque chirurgical (si possible) ou grand public est obligatoire dès votre entrée dans l'établissement.
- > Un seul accompagnant est admis pour le rendez-vous d'échographie (pas d'accompagnant pour les consultations, les enfants ne sont pas autorisés).
- > Le respect des mesures barrières est obligatoire pour la consultante ainsi que pour l'accompagnant, le cas échéant.

Les cours de préparation à la naissance & à la parentalité

- > Les cours de préparation à la naissance & à la parentalité **reprendront au mois de janvier**. N'hésitez pas à vous inscrire auprès des secrétariats :
 - du site d'Auray au 02.97.29.21.80
 - du site de Vannes au 02.97.01.41.92
- > Les visites de la maternité (le mardi soir) et les réunions d'information avec l'anesthésiste ne sont plus assurées jusqu'à nouvel ordre.

Votre séjour en maternité

- > **Lors de votre accouchement**, un seul et unique accompagnant est autorisé en secteur de naissance, dans le respect des mesures barrières en vigueur (port d'un masque, hygiène des mains). Lors de votre accueil, l'auxiliaire de puériculture interroge votre accompagnant et contrôle sa température. S'il ne présente pas de signes de COVID-19, il peut rester auprès de vous, il doit cependant limiter ses déplacements.
- > **En secteur d'hospitalisation**, afin de limiter la propagation de l'épidémie, les visites restent toujours interdites. Seul est autorisé, un accompagnant qui doit limiter au maximum ses déplacements hors de la chambre. Il doit porter un masque et respecter les mesures barrières. Les enfants (y compris la fratrie) ne sont pas admis durant votre séjour. Il n'est plus possible de bénéficier d'un lit accompagnant.

La durée d'hospitalisation après un accouchement reste inchangée. Si vous le souhaitez et que votre situation le permet, vous pouvez dès à présent organiser un retour à domicile précoce avec la sage-femme libérale de votre choix (48h après un accouchement par voie basse, 72h après une césarienne).

Toute l'équipe de votre maternité se mobilise pour vous, votre sécurité et celle de votre enfant.

